

Bénédicte GASTINEAU

Institut de recherche pour le
développementAndonirina
RAKOTONARIVOUniversité Catholique de
Madagascar

MOTS CLEFS

Madagascar, genre, migra-
tion, nuptialité

KEY WORDS

Madagascar, gender, migra-
tion, nuptiality

1 - Les Hautes Terres désignent l'ensemble géographique montagneux du centre de Madagascar, où l'altitude se situe entre 800 et 2 000 m. Elles comprennent l'Imerina au nord, peuplée principalement de Merina et la partie nord de la province de Fianarantsoa au sud, principalement occupée par les Betsileo. Les Hautes Terres sont également désignées par l'expression « Hauts Plateaux ».

2 - Il faut préciser toutefois que les études de genre à Madagascar sont rares, plus nombreuses sont celles qui analysent des données par sexe (activités, salaire, etc.) sans étudier les systèmes de relations de genre. Pour une synthèse des études de genre à Madagascar, on peut consulter Fee, 2000.

Migration des jeunes célibataires dans les Hautes Terres malgaches A la conquête de l'autonomie conjugale

RÉSUMÉ

Dans un contexte de forte saturation foncière et de pauvreté, les jeunes de la commune d'Ampitafika (Madagascar) ont recours à la migration pour diversifier leurs activités. La capitale Antananarivo, est leur principale destination. Les jeunes filles sont aujourd'hui plus nombreuses à être impliquées dans la migration de travail que leurs aînées, qui autrefois quittaient en majorité la commune pour des raisons matrimoniales. La forte mobilité de ces jeunes femmes célibataires et actives conduit à une évolution des pratiques dans le choix du conjoint et des modalités du mariage, mais également à une évolution des relations au sein des couples. L'espace de recrutement du conjoint s'élargit et le contrôle social sur les fréquentations amoureuses avant le mariage s'affaiblit. Du fait d'une plus grande autonomie financière au retour de migration, l'épouse renforce son pouvoir de négociation auprès de son mari et le couple peut s'affranchir de certaines pressions familiales.

ABSTRACT

In the rural district of Ampitafika (Madagascar), constraints of strong land pressure and poverty favour the out-migration of young people. The capital, Antananarivo, is the main destination. Today more young women migrate in search of work compared with their older counterparts who migrated mostly for marital reasons. As they migrate when they are single and working, the mobility of young women leads to changes in marital choices and in other marriage-related decisions as well as in the relationship between spouses. Migrants can meet their future spouse in wider contexts and family control over their romantic links is weaker during migration. Because of increased financial sufficiency on return, women's bargaining power is strengthened and couples no longer need to suffer family pressures.

Plusieurs études empiriques ont décrit les relations de genre dans la région des Hautes Terres de Madagascar¹ mettant en exergue un système foncier davantage sur la complémentarité que sur la hiérarchie (Skjertnes, 2000 ; Green, 2000)². Ceci est particulièrement visible dans les modes d'organisation familiale et la division du travail en milieu rural (Skjertnes, 2000). Les femmes bénéficient d'une grande autonomie économique (BIEch, 1989 ; Skjertnes, 2000). Les filles sont scolarisées dans les mêmes proportions que les garçons et héritent des terres parentales au même titre que leurs frères. Les modes d'exploitation agricole reposent sur une répartition équilibrée et complémentaire du travail féminin et masculin. Depuis plusieurs décennies, ce modèle de relative égalité entre les genres évolue dans un contexte de saturation foncière sans précédent dans le milieu rural des Hautes Terres malgaches. Les difficultés pour les jeunes d'accéder à des terres agricoles ne sont pas sans conséquence sur les relations entre les individus de sexe et de générations différents.

Après l'indépendance de Madagascar (1960), on observe une individualisation de la propriété foncière sur les Hautes Terres, encouragée par la législation héritée de la période coloniale (Blanchy, 1964). La propriété individuelle réservée à l'origine aux terres de bas-fond gagne sur la propriété collective, la pâture (Marchal, 1970). Une fois appropriée par une famille, la terre peut être transmise par héritage (Marchal, 1970), achetée ou vendue. Des éleveurs agricoles, sans terre, peuvent ainsi acquérir des rizières (Wurtz, 1970). L'appropriation individuelle des terres va avec

de nombreuses conséquences sur l'organisation sociale et familiale et sur les relations de genre.

Depuis 1960, de plus en plus de ménages se réduisent à un noyau nucléaire, un couple avec ou sans enfants, auquel correspond une exploitation agricole (Bied-Charret, 1970). Émerge ce qu'Otton (1998) appelle « l'autonomie conjugale de procréation » (p. 553). La saturation foncière augmentant, les transferts de terres entre générations deviennent de plus en plus faibles et l'autorité des aînés est remise en question par les jeunes dont le capital et la survie économiques ne dépendent plus de l'héritage de leurs parents. Le mariage est devenu progressivement un projet individuel (Binet, Gastineau, 2008). Il crée une nouvelle cellule conjugale, le lieu où se prennent les décisions de production et de reproduction. Les règles de résidence évoluent : si la règle reste la résidence patrilinéaire (l'épouse rejoint le village de résidence de son mari), avec la pression foncière, des hommes ne possédant rien viennent habiter chez leur épouse pour cultiver les terres de leur belle-famille. La dégradation des conditions de vie d'un grand nombre d'agriculteurs les oblige à accepter ce raisonnement qui appartenait autrefois à la logique des paysans sans terres (Blanchy, 2000). Déséquilibrant l'ordre des choses, la résidence uxerine semble néanmoins bien acceptée quand elle éprouve un rééquilibrage des ressources économiques : les couples résident là où ils ont le plus de facilité pour gagner leur vie (Blanchy, 2000), même si résider chez sa femme met le mari dans une certaine position d'infériorité (BIEch, 1989). C'est, en fait, l'ensemble des relations entre les individus qui est modifié : dès le mi-

lieu des années 1970, « *les liens communautaires, mais aussi les liens de parenté se sont singulièrement relâchés, la famille est devenue restreinte, chaque ménage forme une unité autonome et indépendante. L'individualisme est devenu la nouvelle loi du village* » (Bonnemaison, 1976, p. 55).

Ensuite, les règles d'héritage se sont modifiées. Sur les Hautes Terres, la règle coutumière veut que tous les enfants, filles ou garçons, héritent de leurs parents. Ils héritent d'une partie des terres au moment de leur mariage et d'une partie au moment du décès des parents. Autrefois, les modes de fonctionnement pouvaient varier d'une famille à l'autre selon le contexte : la part de l'héritage des filles n'était pas toujours équivalente à celle des garçons et lorsque, mariée, elle allait s'établir loin de son village natal, elle pouvait donner l'usufruit de son héritage à ses frères (Skjortnes, 2000). Avec la pression foncière, les sociétés agraires des Hautes Terres ont développé depuis trois décennies des règles qui laissent le choix du partage des terres selon la disponibilité des parcelles cultivables (Blanchy, 2000). Certaines familles vont alors adapter leur système d'héritage : les filles, par exemple, peuvent laisser leur part à leurs frères considérant que le mariage leur assure à elles une certaine sécurité (Skjortnes, 2000). Ainsi, certaines femmes vont être privées de leurs ressources économiques et sociales qui étaient autrefois à la base de leur pouvoir.

Enfin, depuis 30 ans, la difficulté croissante pour les paysans de survivre avec des exploitations de petite taille va motiver la recherche de revenus non agricoles. La pluriactivité – association d'une activité agricole et d'emplois non agricoles – n'est pas nouvelle mais elle devient essentielle pour la survie des familles. L'absence d'opportunités d'emploi en milieu rural pousse les paysans des Hautes Terres à une plus grande mobilité. La ville d'Antsirabe devient dans les années 1980 un pôle d'attraction : la présence d'industries (laiteries, brasseries, industries textiles) attire des paysans qui deviennent temporairement ouvriers. Ils travaillent à l'usine mais ne délaissent pas pour autant leurs activités agricoles ; leur revenu leur permet d'employer dans leur village des ouvriers agricoles et ils font eux des aller-retour (Rakotoarisoa, 1986). D'autres vont s'installer provisoirement ou définitivement dans la capitale à Antananarivo qui connaît une forte croissance démographique (Ramamonjisoa, 1984 ; Skjortnes, 2000). Bien que les chercheurs qui étudient les migrations ne s'attardent pas sur la question, il semble que la migration temporaire des ruraux concerne principalement des hommes ou lorsqu'elle est définitive – ce qui est rare – des couples avec ou sans enfant. Dans la littérature relative à Madagascar, la migration des femmes est peu abordée, en dehors des migrations intervenant au moment de leur mariage, ou de regroupement familial ; ce constat

peut d'ailleurs être étendu à l'ensemble des pays du Sud (Vause, 2009).

Les changements observés dans les zones rurales malgaches des Hautes Terres, à savoir une plus forte propension à la pluriactivité et donc à la migration, ne sont pas propres à Madagascar. Dans l'ensemble des pays pauvres, le maintien et l'adaptation continue d'un portefeuille d'activités caractérisent aujourd'hui les stratégies de survie des ménages ruraux (Ellis, 2000). Les agriculteurs sont contraints de diversifier leurs activités parce que l'accès à la terre est limité ou parce que l'environnement est dégradé ou pour, par exemple, financer de nouveaux investissements agricoles. Des études soulignent les liens entre la faible disponibilité de la terre et la mobilité (Cortes, 1995 ; Islam, 1999). D'autres ont analysé l'impact de la pluriactivité et de la migration sur les comportements démographiques comme le niveau de fécondité (Cain, 1985), sur l'emploi et le statut des femmes (Gastineau, 2001) ou la santé et la scolarisation des enfants, mais plus rares sont celles qui se sont intéressées aux relations de genre (Vause, 2009 ; Morokvasic, 2008). Certes, depuis une vingtaine d'années, les femmes suscitent beaucoup d'intérêt dans la littérature sur les migrations : des recherches de plus en plus nombreuses s'intéressent aux femmes migrantes (Ba, Bredeloup, 1997 ; Salem, 2010) ou aux épouses de migrants restées dans leur pays ou village d'origine (Brink, 1991 ; de Haas *et al.*, 2010 ; Hampshire, 2006). Trop peu de recherches scientifiques se sont penchées sur la question du genre – qui n'est pas celle du sexe – dans l'étude des migrations (Vause, 2009). Souvent ces études se sont intéressées uniquement aux femmes, les hommes sont alors peu visibles. De plus, elles ciblent majoritairement les migrations internationales, Nord-Sud, les migrations internes ou Sud-Sud sont quant à elles peu documentées.

Les études sur le genre et les migrations intra-africaines (nationales ou continentales) ont produits toutefois des résultats tout à fait intéressants. Plusieurs ont montré que la migration permettait aux jeunes de s'affranchir du contrôle exercé par la famille, la communauté ou les aînés, particulièrement dans les domaines de la sexualité, des expériences amoureuses et du choix du conjoint (Lesclingand, 2004). Adjamagbo *et al.* (2004) montrent par exemple que, pour les jeunes filles sénégalaises, l'expérience urbaine joue un rôle de multiplicateur du risque d'avoir une naissance avant le mariage : les femmes qui effectuent des séjours en ville, souvent comme domestiques, sont plus exposées au risque d'avoir une naissance prémaritale du fait du moindre contrôle social sur leur sexualité et leur fécondité. Or, avoir un enfant hors union est considéré comme une conduite sociale grave qui aura des conséquences sur le parcours matrimonial et sur les relations

Figure 1 : Localisation de la commune rurale d'Ampitatafika (Madagascar)



3 - Ce programme a été financé par le ministère français de la Recherche (ACI TTT P 01 02) et le ministère français des Affaires Etrangères (Pripode/CICRED MG2). Pour plus d'informations sur la méthodologie et les résultats du programme 4D, on peut se référer à Sandron (2007).

4 - Le *fokontany* est la plus petite division administrative malgache, correspondant à un groupe de hameaux en milieu rural.

conjugales des mères célibataires. Lesclingand (2004) à propos des jeunes migrantes maliennes, *baw*, voit plutôt dans la migration un facteur de changement positif : « *Leur connaissance de cet « ailleurs », pendant longtemps réservé à leurs homologues masculins, tend à redessiner leurs rapports sociaux de sexe, notamment en établissant des rapports plus égalitaires avec les futurs conjoints* » (2011, p. 38). De la même façon, Diouf et Collignon (2001) notent que dans le cas des jeunes Sahéliens, le départ au loin permet d'échapper aux ancrages de genre, aux attentes communautaires, aux contraintes des références locales dans tous les domaines. Il est nécessaire d'insister, comme tous ces auteurs, sur le contexte des migrations et la grande diversité des situations : la distanciation par rapport au milieu d'origine, et donc l'impact sur la vie conjugale, sur les relations avec le conjoint ou sur les relations avec l'autre genre vont bien évidemment dépendre de tout un ensemble de facteurs tels que le caractère individuel ou non du projet de migration, les conditions de travail en migration, la durée de la migration, les conditions d'accueil, etc.

C'est dans ce sens que nous voulons analyser l'impact des migrations dans une commune rurale des Hautes Terres de Madagascar, Ampitatafika (fig. 1). Il s'agit de voir comment l'expérience migratoire peut modifier les parcours matrimoniaux des individus. Le choix du conjoint, les relations entre les conjoints, les relations entre le couple et les familles sont des objets de recherche privilégiés pour observer les relations entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les générations. Nous nous intéresserons précisément aux femmes et aux hommes qui ont mis fin à leur migration et sont rentrés dans leur commune d'origine. La commune d'Ampitatafika est un bon terrain d'étude du lien entre migration et relations de genre. Comme la majorité des communes rurales des Hautes Terres centrales, elle connaît une grande pression foncière depuis environ 30 ans. Ceci s'explique principalement par la croissance démographique

(environ 3% par an) dans un espace fortement anthropisé. Dans la première moitié du XIXe s., les versants Nord et Est de l'Ankaratra, du Sud d'Arivonimamo à Antanifotsy, dont Ampitatafika, étaient des espaces presque vides malgré de fortes potentialités rizicoles (Raison, 1984). Cette région s'est peuplée par une vague de migration à la fin du XIXe s. : dans un objectif de contrôle du territoire, les Merina qui étaient alors au pouvoir ont affecté des fonctionnaires et des « soldats laboureurs » dans les régions stratégiques (Deschamps, 1959). C'est dans ce contexte qu'Ampitatafika fût peuplé par des soldats (Raison, 1984). Au fil des générations, du fait des règles d'héritage, les exploitations se sont morcelées d'autant plus que les populations merina ont une propension très faible à migrer (Deschamps, 1959 ; Rakotonarivo *et al.*, 2010), au point d'arriver à une situation critique au début des années 1980. Les exploitations agricoles sont à la limite de leur viabilité. La superficie moyenne d'une exploitation familiale dans la commune est de l'ordre de 0,47 ha en 2002 (0,70 ha par ménage dans l'ensemble de la province d'Antananarivo et de 1,2 ha par ménage au niveau national) (Omran, 2008). Pour diversifier et augmenter leur revenu, les familles ont recours à la migration : de fait, il y a beaucoup de mobilités de courtes ou moyennes durées chez les jeunes adultes. Elles se font principalement vers la capitale. Cependant, les déplacements vers d'autres zones rurales agricoles ne sont pas rares : notamment dans les plaines du lac d'Alaotra, grenier à riz de Madagascar, pendant les périodes intenses de travaux agricoles. La très large majorité de ces jeunes migrants reviennent s'installer dans la commune d'Ampitatafika pour se marier. Nous cherchons donc à savoir dans quelle mesure l'expérience migratoire modifie le choix du conjoint, l'autonomie des femmes et des hommes au sein du couple et l'autonomie du couple vis-à-vis du groupe familial.

Les données utilisées sont issues d'un programme de recherche qui a réuni de 2003 à 2006 des chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement (UMR 151 LPED Université de Provence/IRD) et de l'Université catholique de Madagascar³. Ce programme de recherche intitulé « Dynamique démographique et développement durable » (4D) portait sur la commune d'Ampitatafika et plus précisément sur 9 de ses *fokontany*⁴. De nombreuses données – quantitatives et qualitatives – ont été collectées. Nous présenterons ici d'abord des résultats de l'Enquête Référence, une enquête sociodémographique auprès de 1 621 ménages, portant sur la composition des ménages, les caractéristiques des individus, leurs activités domestiques, économiques, agricoles, les parcours matrimoniaux, les histoires génésiques, les parcours migratoires. Concernant plus spécifiquement la migration, des informations ont été collectées sur les mouvements migratoires des enfants

(5 893) des chefs de ménage (1 621). Les informations sur les enfants migrants au moment du passage des enquêteurs ont été obtenues auprès de leurs parents. Dans l'Enquête Référence 4D, sont considérés comme migrants, les individus dont les parents nous ont déclaré qu'ils n'avaient plus leur résidence dans la commune d'Ampitatafika. Une durée d'absence minimale n'a pas été spécifiée, le critère ayant été retenu pour définir les migrations des enfants étant simplement le transfert de leur résidence habituelle en dehors de la commune. Cette notion de transfert de la résidence habituelle est abordée dans le questionnaire par le terme « quitter le village ». La migration peut ainsi être assimilée à un départ sans intention connue de retour au moment de l'enquête, ce qui distingue les migrants des résidents absents. Les données quantitatives permettront de mieux cerner les caractéristiques de ceux que nous nommons migrants en termes d'âge, de sexe, de lieu de migration et d'activités.

Nous utilisons ensuite des données qualitatives pour saisir le lien entre la migration et les relations de genre à travers les processus matrimoniaux. Cinquante-deux entretiens semi-structurés ont été menés en 2004 auprès de jeunes femmes et hommes (de moins de 25 ans) ayant au moins un enfant en bas-âge. Les femmes et les hommes ont été aléatoirement choisis parmi les personnes incluses dans l'enquête de référence. Ces entretiens menés en langue malgache, d'une durée allant de 90 à 180 minutes, retranscrits puis traduits, portaient sur l'histoire matrimoniale des enquêtées et plus particulièrement sur les circonstances de la première rencontre entre les conjoints, les modalités du mariage, mais aussi sur les projets de fécondité, la naissance des enfants et le partage des tâches domestiques et éducatives entre conjoints. Un guide a été rédigé et testé avant la conduite des entretiens. Parmi les personnes ayant été interrogées, 20 avaient eu une expérience migratoire, pour des raisons économiques, avant leur mariage. Ce sont ces 20 entretiens qui font l'objet d'une analyse dans cet article.

Enfin, il faut préciser que nous avons séjourné de nombreux mois dans la commune d'Ampitatafika entre 2003 et 2006 et que cette immersion nous aide grandement à l'interprétation des données.

LA MIGRATION À AMPITATAFIKA : UNE FÉMINISATION DE LA MIGRATION DE TRAVAIL

Ampitatafika est une commune rurale des Hautes Terres centrales, appartenant au district d'Antanifotsy, dans la région du Vakinankaratra. Située à 90 km au Sud d'Antananarivo, et à 70 km au Nord d'Antsirabe, elle est traversée par la Route Nationale 7, un axe routier majeur reliant la capitale au sud du pays. De nombreux *taxiibe* (taxi collectifs) ont un arrêt à Ampitatafika et permettent une circulation très facile des individus.

La commune qui comptait 32 000 habitants en 2001⁵, comporte 26 *fokontany*. Le peuplement d'Ampitatafika est à majorité Merina comme dans l'ensemble de la province. La population est jeune, un individu sur deux a moins de 15 ans. L'activité principale des ménages d'Ampitatafika est l'agriculture. Près de 97% des ménages exploitent des terres. Les cultures vivrières telles que le riz, le maïs, le manioc et la patate douce sont dominantes et sont cultivées par l'ensemble des ménages agricoles. Certaines cultures, davantage tournées vers la commercialisation sont également présentes, comme la vigne, le tabac ou le kaki. Une grande partie de la production est consacrée à l'autoconsommation, cependant, certaines opportunités de commercialisation se développent grâce à la proximité de la route et donc l'accès aux marchés urbains. La commune est dotée de plusieurs écoles primaires, d'un collège et d'un centre de santé. La quasi-totalité des jeunes enfants sont scolarisés : plus 90% des 6-10 ans fréquentent l'école primaire en 2003 (Enquête Référence), filles comme garçons. En revanche, très peu accèdent au secondaire : le taux net de scolarisation, calculé sur les 11-14 ans, y est de 11% (9% pour les garçons et 12% pour les filles).

Le revenu des ménages, issu principalement du salariat et de la vente de produits agricoles est très faible. Le revenu moyen journalier par ménage est de 6 770 francs malgaches soit environ un euro à la date de l'enquête en 2003. La moitié de la population gagne moins de 5 000 Fmg par jour. La forte pression foncière et la pauvreté incitent les ménages à chercher des sources de revenus en dehors de leur exploitation. Les ménages d'Ampitatafika ont alors recours à la mobilité. Les migrations de travail ne sont pas nouvelles, mais on peut supposer qu'avec l'intensification de la pression foncière, elles se sont multipliées ces 30 dernières années (Omrane, 2008).

Les données de l'Enquête Référence menée à Ampitatafika en 2003 permettent de connaître certaines caractéristiques des migrations des enfants des chefs de ménages, résidents ou non à Ampitatafika au moment de l'enquête. Au total 5 893 individus sont liés aux chefs de ménage par un lien de filiation ascendante. Si on n'observe pas de déséquilibre en termes de répartition par sexe, on constate que près d'un tiers des enfants des chefs de ménage sont jeunes, âgés de moins de 15 ans (tabl. 1). Ceci s'explique par le fait que les individus désignés comme chefs de ménage dans l'enquête sont eux-mêmes jeunes : 20% d'entre eux ont moins de 30 ans et 47% moins de 40 ans.

Les données montrent qu'environ un cinquième des descendants (de moins de 30 ans) des chefs de ménages ne sont plus résidents dans la commune au moment de l'enquête : ceci est observé pour 16% des fils et 23% des filles. Si l'on

5 - Cette estimation fournie par l'Institut national de la statistique est la plus récente dont nous disposons au moment de l'enquête. Il faut préciser que le dernier recensement à Madagascar date de 1993, depuis cette date les chiffres de population sont estimés par l'INSTAT.

Groupes d'âges	Hommes	Femmes	Total
	%	%	N
Moins de 15 ans	1791	1761	3552
	60,8	59,8	
15-19 ans	361	305	666
	12,3	10,3	
20-25 ans	274	277	551
	9,3	9,4	
25-29 ans	166	197	363
	5,6	6,7	
30 ans et plus	354	407	761
	12,0	13,8	
Total	2946	2947	5893
	100	100	

Tableau 1 : Répartition des enfants des chefs de ménage par groupe d'âges (âge au moment de l'enquête) selon le sexe, Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs (Données manquantes : 68)

Groupes d'âge	Hommes		Femmes	
	%	N	%	N
Moins de 15 ans	2,4	1791	3,1	1761
15-19 ans	33,5	361	47,5	305
20-24 ans	52,2	274	78,0	277
25-29 ans	72,9	166	80,7	197
Total	16,5	2592	22,6	2540
Total (15 ans et +)	48,1	801	66,7	779

Tableau 2 : Proportion de migrants par groupe d'âges (âge au moment de l'enquête) et par sexe, Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs (Données manquantes : 68)

se concentre sur les plus âgés (15-29 ans), les chiffres sont respectivement de 60% et 72% (tabl. 2). Le tableau 2 montre que la proportion de migrants (individus ayant élu domicile hors de la commune) n'est pas la même selon le sexe et l'âge. Les femmes sont relativement plus nombreuses à vivre en dehors d'Ampitatafika que les hommes surtout avant 25 ans. Parmi les 15-19 ans, près de la moitié des filles de chefs de ménage sont en migration au moment de l'enquête, contre un tiers des fils. C'est parmi les 20-25 ans que la différence est la plus forte : près de quatre filles sur cinq sont non résidentes à Ampitatafika, contre près d'un fils sur deux.

Les migrants sont majoritairement des jeunes adultes, âgés de plus de 20 ans au moment de l'enquête. On observe un plus grand nombre de femmes impliquées dans la migration : parmi les migrants (descendants des chefs de ménage), 55% sont de sexe féminin. La pyramide des âges des migrants (fig. 2) montre clairement ce déséquilibre entre les deux sexes. Quelle que soit la classe d'âge considérée, on observe davantage de femmes migrantes que d'hommes et l'écart est particulièrement notable pour les personnes âgées de 15 à 24 ans. La pyramide montre également les déséquilibres entre les groupes d'âges, et permet de constater que la migration est surtout forte chez les jeunes, âgés de 15 à 30 ans. Ces résultats confortés par d'autres sources de don-

nées confirment que les jeunes adultes reviennent généralement s'installer dans leur commune d'origine, là où vivent leurs parents, au moment de se marier ou dans les premières années de l'union.

La mobilité des femmes n'est pas un fait récent à Ampitatafika. Les femmes migrent depuis aussi longtemps que les hommes et elles ont toujours été plus nombreuses que ces derniers à s'établir hors du village. Quelle que soit la période de départ considérée, les années précédant l'enquête ou jusqu'à 10 ou 20 ans avant l'enquête, la part de migrantes a toujours été constante et supérieure à celle des migrants. Sur l'ensemble des départs observés chaque année, 55% concernent des femmes. Ce sont surtout les jeunes adultes qui migrent. Plus de la moitié des migrants ont quitté le village avant leur 20^e anniversaire. Les filles partent à un âge plus précoce que les garçons. Plus de deux-tiers d'entre elles ont quitté Ampitatafika avant 20 ans, contre 57% des hommes, et plus de neuf migrantes sur dix sont partis avant 25 ans (tabl. 3).

Les motivations qui poussent les individus à migrer varient aussi selon le sexe (fig. 3). La mobilité des hommes semble davantage répondre aux changements et aux difficultés économiques vécus dans le village depuis plusieurs décennies. Trois quarts des migrants de sexe masculin ont quitté la commune en vue de trouver du travail. Quant aux femmes, le mariage reste un motif fréquent de migration. Les études et les raisons familiales concernent un dixième des migrants, principalement les très jeunes enfants, de moins de 10 ans qui sont souvent confiés à des proches.

Du côté des hommes, le travail est, quelle que soit la période considérée, le principal moteur des départs (fig. 3). Cependant, on observe un accroissement des migrations motivées par les études. Le changement notable concerne les femmes : les départs pour raisons de mariage perdent de l'importance au profit du travail à partir des années 2000. Les femmes qui n'étaient autrefois impliquées que dans la continuation des activités familiales locales en l'absence des hommes, comme on peut l'observer dans d'autres contextes de migrations temporaires (Rakotonarivo *et al.*, 2010), assument aujourd'hui un rôle différent dans la diversification des revenus familiaux. Elles émigrent de plus en plus pour travailler, de façon indépendante, sans que leur migration soit liée à celle de leurs parents ou de leur mari. Il s'agit bien d'une féminisation de la migration de travail, entendue comme une évolution de la nature des migrations et du rôle des femmes comme actrices de leur mobilité (Sorensen, 2004 ; Omelaniuk, 2010).

Il est possible d'observer l'évolution des motifs de départ sous une autre perspective, en distinguant les catégories d'âges des migrants au moment

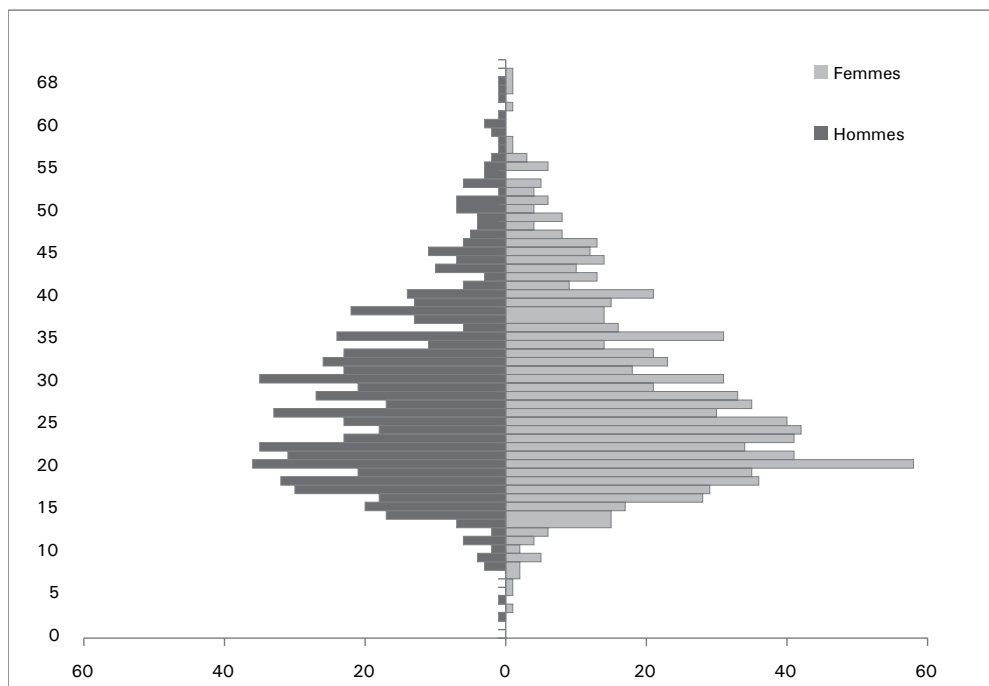


Figure 2 : Effectifs des migrants par groupe d'âges et par sexe (âge au moment de l'enquête), Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs

Sexe	Groupes d'âges	Âge au départ	
		Moyenne	Médiane
Hommes	Moins de 20 ans	13,9	15,0
	20-24 ans	17,5	18,0
	25-29 ans	18,9	20,0
	30 ans et plus	22,5	20,0
	Ensemble des hommes	19,0	18,0
Femmes	Moins de 20 ans	13,4	14,0
	20-24 ans	13,4	14,0
	25-29 ans	17,5	18,0
	30 ans et plus	18,9	20,0
	Ensemble des femmes	18,0	18,0

Tableau 3 : Calendrier de la migration selon le groupe d'âges des migrants au moment de l'enquête, Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs (Données manquantes : 128)

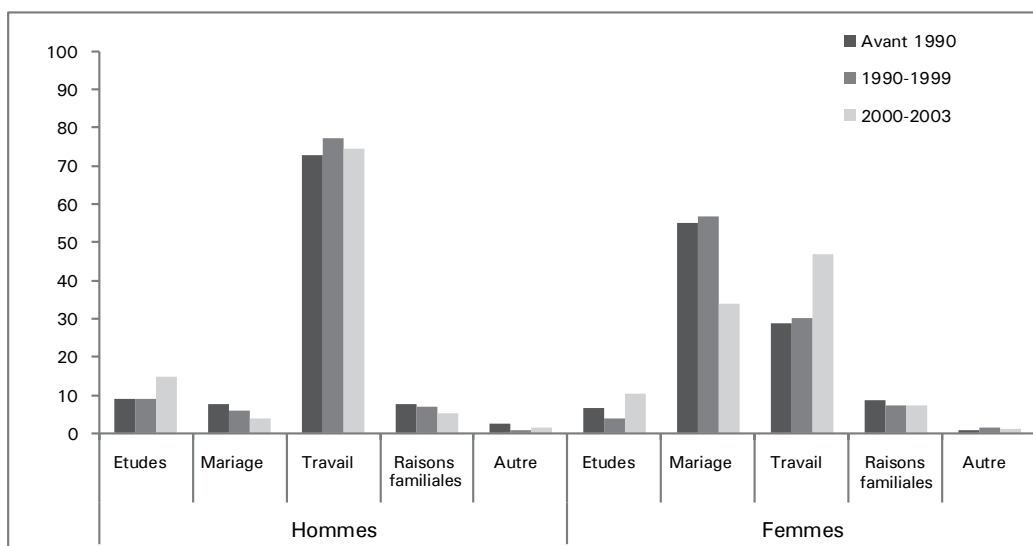
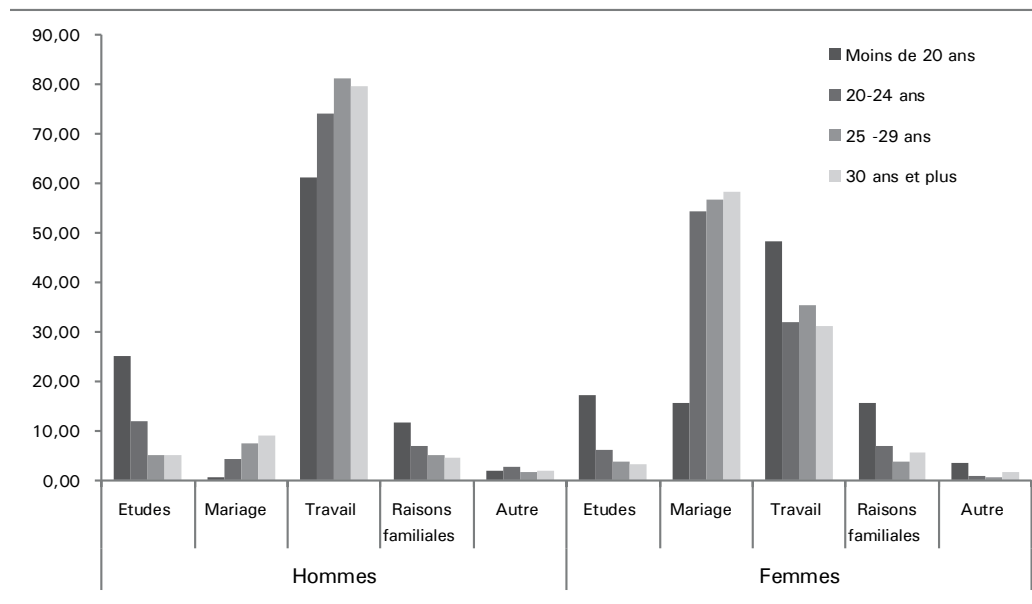


Figure 3 : Raison du départ selon le sexe par période de migration, Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs

Figure 4 : Raison du départ selon le sexe par groupes d'âge au moment de l'enquête, Ampitatafika, 2003

Source : Enquête Référence 4D, 2003 ; nos calculs



de l'enquête. La figure 4 confirme les différences entre les hommes et les femmes quant aux raisons de la migration, ainsi que leur évolution. On observe une hausse des départs liés aux études chez les jeunes de moins de 20 ans, par comparaison avec leurs aînés. Cette hausse se fait au détriment de la migration de travail chez les hommes, qui reste malgré tout le principal motif de départ dans ce groupe. Chez les femmes, les migrations liées au mariage ne représentent plus que 18% des départs chez les moins de 20 ans, alors que parmi les groupes de migrantes plus âgées, elles en représentaient 60%. Les jeunes migrantes sont aussi beaucoup plus nombreuses à partir pour travailler en dehors de la commune : 50% d'entre elles l'ont fait, contre seulement un tiers des migrantes plus âgées. Il y a donc réellement une féminisation de la migration de travail au départ d'Ampitatafika, ainsi qu'une accession des migrantes à une plus grande autonomie dans leurs choix migratoires, qui paraissent de moins en moins liés à la constitution d'un foyer et à la mise en ménage.

La quasi-totalité des jeunes filles (85%) qui quittent Ampitatafika pour travailler part s'installer en ville, le plus souvent elles vont dans la capitale, Antananarivo. Trois grands secteurs d'activité sont alors à leur portée : la domesticité (un tiers des migrantes au moment de l'enquête), le commerce informel (30%) et les entreprises textiles des zones franches (15%). Les hommes, eux, peuvent aussi rejoindre des zones rurales où ils trouveront à s'engager comme salarié agricole au moment des récoltes. Toutefois, la majorité se dirige vers des zones urbaines. L'éventail des métiers exercés en migration est plus important que pour les femmes : on les retrouve dans l'artisanat (mécaniciens, briquetiers), dans les secteurs du transport (chauffeurs de taxi), du commerce, du bâtiment (maçons) etc. Peu sont sans emploi au moment de l'enquête (1% des hommes et 7% des femmes) : lorsqu'ils n'ont pas d'activité, il n'y a plus lieu de rester hors de la commune de départ.

Ces migrations de travail des jeunes d'Ampitatafika, si elles peuvent être durables, ne sont pas toujours définitives. Un grand nombre de migrants revient s'installer dans la commune après quelques années passées en dehors. Le retour au

village coïncide souvent avec l'entrée en union et la reprise d'une petite parcelle de terre à exploiter pour faire vivre son nouveau foyer (Rakotonarivo, 2008). Bien que ces migrations répondent d'abord à des motivations économiques (recherche d'un emploi, diversification des revenus dans un ménage), à l'instar de ce qui a pu être observé ailleurs en Afrique (Diouf, Collignon, 2001 ; Timera, 2001 ; Lesclingand, 2004), elles ont des répercussions nombreuses sur la vie des individus bien au-delà de leur parcours professionnel ou de leur capital économique. Nous allons examiner plus précisément l'impact des migrations à but économique sur les parcours matrimoniaux et les relations conjugales.

CHANGEMENTS DES MODALITÉS D'ENTRÉE EN UNION SOUS L'EFFET DE LA MIGRATION ET ÉVOLUTION DES RELATIONS DE GENRE

À Ampitatafika, en 2003, l'âge moyen à la première union des femmes (calculé à partir de la méthode de Hajnal), était de 19,7 ans, celui des hommes de 23,1 ans (Binet, 2008). Il y a eu récemment un léger recul de l'âge d'entrée en union chez les femmes. On constate surtout une proportion de femmes célibataires à 30 ans relativement élevée : 15 % de celles nées entre 1965 et 1969 ne sont pas mariées. Il est difficile de savoir dans quelle mesure l'intensification des migrations participe à ces changements. Néanmoins l'enquête montre un déséquilibre sur le marché matrimonial : entre 20-24 ans, on compte 2,5 hommes célibataires pour 1 femme, entre 25-29 ans, le chiffre est de 1,9. S'il a été démontré maintes fois qu'un tel déséquilibre dans les effectifs de célibataires avait un impact sur le calendrier d'entrée en union des femmes, les effets peuvent être différents selon le contexte : recul ou rajeunissement de l'âge au mariage des hommes et ou des femmes, montée du célibat définitif, etc. Par exemple, l'émigration des hommes tunisiens au cours des années 1970-1980 a favorisé le recul de l'âge au mariage des femmes restées en Tunisie (Beaujot, 1986), à l'inverse le départ de nombreux hommes dans certains villages de la vallée du fleuve Sénégal aurait multiplié les mariages précoces des femmes, les migrants ayant plus de facilité à réunir la dot (Gonzales, 1994). L'impact des migrations sur les modalités d'entrée en union ne se limitent tou-

tefois pas à l'âge d'entrée, les autres modalités (choix du conjoint, autonomie conjugale) sont aussi susceptibles d'être modifiées.

Aujourd'hui à Ampitafika, le mariage est un projet individuel et ne correspond plus à un projet de perpétuation du patrimoine collectif (Binet, Gastineau, 2008). Seules 5% des jeunes femmes (nées entre 1979-1983) ont déclaré que leur époux leur avait été proposé par leur famille et près de 20% disent même n'avoir consulté personne sur le choix de leur conjoint. L'idée d'amour qui n'a pas toujours présidé au choix des conjoint(e)s (Poirier, 1970 ; Augustins, 1973) s'est développée au cours de la décennie 1980, pour être désormais une valeur importante dans la sélection d'un partenaire (Pavageau, 1981 ; Rakotomalala, 1988 ; Binet, 2008). Un temps de fréquentations amoureuses se développe et les jeunes aspirent de plus en plus à bien connaître leur futur époux ou épouse avant d'entreprendre les cérémonies de mariage (Binet, Gastineau, 2008). Les histoires génésiques témoignent aussi d'une grande autonomie conjugale : les projets de descendance, l'utilisation d'une contraception, le nombre d'enfants sont discutés au sein des couples et non plus de la grande famille (Gastineau, 2005). Cette transformation des modalités de choix du conjoint et de constitution des descendance est un indicateur significatif de l'évolution des relations entre les générations et entre les genres. Parmi les facteurs ayant permis l'émergence d'une autonomie conjugale, la migration tient une place importante (Binet, 2008 ; Briet, 2007).

Tout d'abord, la migration permet aux jeunes femmes et jeunes hommes d'acquérir une autonomie financière. L'économie est peu monétarisée à Ampitafika et les revenus en argent gagnés en migration se révèlent un acquis essentiel à différents moments importants de la vie des individus, notamment au moment du mariage. Nirina, 26 ans, a été domestique dans une famille aisée dans la capitale, elle raconte : « *J'ai travaillé pendant six ans à Antananarivo. Pendant les quatre premières années, je donnais mes salaires à mes parents pour les aider dans les travaux agricoles ou pour nourrir mes petits frères et sœurs. Mais lorsque j'ai commencé à fréquenter mon futur mari, j'ai confié mes salaires à mon patron pour qu'il les mette de côté. On a fait ça pendant deux ans, j'ai acheté des meubles et des ustensiles avec cet argent. (...) Mes parents étaient contents car si je n'avais pas eu d'argent de côté, ce sont eux qui auraient dû se débrouiller pour financer ma dot* ». De même, Lucien a fait plusieurs longs séjours à Antananarivo pour y travailler. C'est là – à la gare routière – alors qu'il s'apprête à aller rendre visite à ses parents à Ampitafika qu'il rencontre Justine. Il nous relate qu'une fois que Justine a accepté de l'épouser, il a du « *travailler comme un fou pour trouver de l'argent et se préparer à l'événement* ».

« *La veille du grand jour, j'étais encore à Tana, mon patron ne m'a pas laissé partir qu'à 8 heures du soir* » raconte-t-il. Les jeunes peuvent épargner de l'argent car les revenus perçus en migration ne sont pas reversés ou seulement en partie aux parents (Briet, 2007). Cette épargne permet de s'affranchir de leur famille. Jeunes femmes et jeunes hommes ayant migré se disent « indépendants » à l'âge du mariage, même s'ils continuent à résider sous le toit de leurs parents. Au cours des entretiens, plusieurs racontent que fort de leur éducation et de leur connaissance de la ville, ils sont devenus « autonomes », « capables de prendre une décision seuls », principalement quand il s'agit de décider qui sera leur conjoint. L'histoire de Juliette, mariée, 25 ans, en est un exemple : « *J'avais 18 ans quand mon mari m'a demandée en mariage. J'ai demandé conseil auprès de mon oncle, il n'avait rien à redire [...]. J'ai décidé seule de me marier. C'est vrai que j'étais jeune mais j'étais déjà indépendante, mes parents ne pouvaient pas décider pour moi... et s'ils n'avaient pas été d'accord, ils n'avaient pas les moyens de me faire changer d'avis. Me faire changer d'avis avec quoi ? Contre quoi ? J'étais assez grande pour me débrouiller toute seule. J'avais déjà une parcelle et on s'est fait construire une maison alors j'étais déjà un peu indépendante et avec ou sans le consentement de mes parents ça ne changeait rien* ». Juliette a travaillé pendant 4 ans avant de se marier dans une entreprise textile dans la ville d'Antsirabe. L'expérience de la migration et le pécule rapporté, aussi modeste soit-il, peuvent permettre aux jeunes de choisir plus librement leur conjoint, de financer eux-mêmes leur mariage et de choisir les cérémonies (Binet, 2008).

Ensuite, la migration multiplie les occasions de rencontres et favorise les unions exogames (avec des conjoints qui ne sont pas nés dans la commune d'Ampitafika). Les fréquentations amoureuses, les flirts sont plus faciles à vivre loin d'Ampitafika, loin du contrôle social et familial. En effet, lors des entretiens, les jeunes migrants avouent facilement avoir eu plusieurs « aventures » avec ou sans relations sexuelles sur leur lieu de migration. La migration apporte des occasions de déroger aux normes en matière d'entrée en vie sexuelle et de choix du conjoint en vigueur à Ampitafika. Les garçons peuvent avoir de nombreux flirts, plusieurs histoires amoureuses avant de se marier, ce qui serait difficile dans leur village. Dans l'idéal social, les filles devraient se résoudre à l'abstinence sexuelle jusqu'au mariage. A Ampitafika, toute relation sexuelle prémaritale doit être cachée ; loin de leur village, les jeunes filles se sentent plus libres, même si dans les entretiens, elles défendent l'idée que les célibataires doivent « rester vierges » jusqu'au moment du mariage. Garçons et filles sont d'accord pour dire qu'aucun homme ne voudrait d'une jeune épouse ayant eu des relations sexuelles avec un autre. Ce

qui est en fait redouté c'est une grossesse hors mariage. Une femme enceinte ou mère célibataire aurait des difficultés à se marier : « *À mon avis, les hommes célibataires sans handicap, capables de prendre une famille en charge, ne feraient jamais le choix d'épouser une mère célibataire* », nous dit un jeune marié d'Ampitatafika. Au-delà de ce discours répondant à la norme en vigueur à Ampitatafika, certaines jeunes filles ont leurs premières relations sexuelles alors qu'elles sont en migration, loin du regard de la famille. Noro, une jeune fille de 23 ans rentrée récemment après 5 ans de travail comme ouvrière dans une zone franche à Antananarivo, nous raconte : « *Oui en ville, on peut s'amuser. C'est beaucoup plus facile de rencontrer des garçons qu'ici... Ici tu as toujours un parent qui te regarde... en ville non. Mais il faut faire attention, tu peux t'amuser mais il ne faut pas tomber enceinte, ou alors au village plus personne ne voudrait de toi, mais les filles savent comment faire* ».

Pour une jeune fille d'Ampitatafika, il reste difficile de se marier hors de sa commune. Les mariages sont encore empreints d'une forte endogamie géographique : 75% des unions en cours au moment de l'enquête de Référence unissent des conjoints nés tous les deux dans la commune d'Ampitatafika et 40% sont même originaires du même *fokontany*. Choisir son époux ou épouse à proximité de son lieu de naissance permet d'entretenir un réseau social et amical et des relations de voisinages, ce qui se révèle important dans des contextes où la communauté proche est un soutien essentiel en cas de difficultés (décès, maladie, etc.). De plus, à Ampitatafika comme partout ailleurs sur les Hautes Terres, la quasi-totalité des ménages sont mononucléaires : les personnes âgées vivent souvent seules et non pas avec leurs enfants. La proximité spatiale entre les générations facilite l'entraide entre parents et enfants, surtout au moment de la vieillesse. « *Je n'ai pas besoin de dépenser de l'argent pour leur rendre visite ou pour secourir mes parents ou mes beaux-parents en cas de besoin* » témoigne Jean-René, 29 ans, qui a épousé une jeune fille de son village. Les mariages endogames sont généralement valorisés par les familles. Madame Noeline, 4 enfants mariés, le dit ainsi : « *Mes beaux-fils et mes belles-filles sont les enfants de nos voisins, on se connaît tous. Vous voyez l'instituteur là-bas, depuis qu'ils sont là, nous avons une bonne relation et lorsque mon fils a voulu se marier avec sa fille, cela n'a fait que renforcer les liens entre nos deux familles. De même pour Antoine, puisque sa femme est la fille de notre voisin, là-bas. On se croise du matin au soir, même pour les fêtes de famille on s'invite, pareillement dans les moments difficiles* » (cité par Binet, 2008).

La migration permet théoriquement aux célibataires de diversifier les lieux de rencontre pour

choisir le futur conjoint. L'Enquête Référence nous renseigne sur les lieux de naissance des individus et permet d'observer que la migration présente une relation positive avec l'exogamie. Les hommes qui ont migré alors qu'ils étaient célibataires ont plus fréquemment épousé une femme originaire d'une autre commune (44%) que les hommes qui n'ont pas migré (31%) (Binet, 2008). Pour les femmes, il est plus difficile d'observer l'effet de la migration sur le choix du conjoint (exogame *versus* endogame) à partir des enquêtes menées dans la commune d'Ampitatafika. En effet, au moment de leur mariage, elles peuvent avoir quitté définitivement leur village d'origine pour rejoindre celui de leur époux. Des enquêtes qualitatives (notamment des entretiens auprès de parents dont les enfants sont mariés) laissent cependant penser que la migration a un effet moindre pour les filles (Binet, 2008). Les filles sont peu nombreuses à se marier sur leur lieu de migration ou à rentrer de migration avec un mari.

L'espace de recrutement du conjoint pour un homme est plus grand lorsque celui-ci a passé une partie de sa vie en migration. Lieux de travail, marchés urbains, gare routière, jardins publics : dans les entretiens, les hommes témoignent de la diversité des nouveaux espaces et des moments qui s'offrent à eux pour choisir leur future épouse. Lorsque ces hommes célibataires se marient, l'épouse vient habiter Ampitatafika où elle sera bien accueillie. La part d'anciens migrants mariés à des femmes non originaires d'Ampitatafika est le signe d'une certaine autonomie dans le choix du conjoint, les mariages endogames étant souvent favorisés par les deux familles résidant dans la commune.

Lorsque le couple a mis de côté de l'argent - ce qui n'est souvent possible qu'en migration - pour se construire un logement, acheter des terres, ouvrir une boutique de commerce ou de service, il « s'affranchit » de la génération précédente, parents et beaux-parents, pour ses décisions de production et de reproduction. Par exemple, le nombre d'enfants, l'utilisation de la contraception, le calendrier des naissances sont discutés par les deux conjoints (Gastineau, 2005). Le fait qu'il soit possible aujourd'hui de prendre ces décisions au sein des unions conjugales est le signe que certaines pressions ou obligations sociales se sont affaiblies. Les femmes qui ont pu se constituer un capital, aussi modeste soit-il, peuvent en disposer à leur retour à Ampitatafika pour acquérir des terres, ouvrir une boutique d'alimentation ou toute autre activité qui leur permettra ensuite de générer des revenus. Elles peuvent signer seules un contrat de vente ou d'achat et jouissent alors de toute liberté pour disposer de leurs biens (Omrane, 2008). L'autonomie vis-à-vis des familles et belles-familles et l'indépendance financière des femmes acquises après la migration sont deux éléments

qui modifient à Ampitatafika les relations au sein des couples. Le fait que la femme soit propriétaire du logement, des terres ou qu'elle puisse contribuer au revenu monétaire du ménage au même titre, sinon plus que son mari, modifie son poids dans les négociations entre conjoints en matière de fécondité, de contraception mais aussi de gestion des revenus ou de relations avec la famille (Gastineau, 2005).

CONCLUSION

Dans la région des Hautes Terres malgaches, les couples bénéficient aujourd'hui d'une grande autonomie. Les décisions en termes de production et de reproduction échappent de plus en plus à la famille élargie ou à la communauté. Les relations entre les genres et entre les générations se recomposent au gré de ses évolutions. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sont libres de choisir leur conjoint, les cérémonies de leur mariage, puis le nombre de leurs enfants et ils ne dépendent plus directement de l'héritage de leurs parents pour leur survie économique. Les jeunes qui ont eu une expérience migratoire sont emblématiques de ces changements. La migration a permis d'accélérer des évolutions qui paraissaient nécessaires et inéluctables dans le contexte de forte saturation foncière.

Toutefois, les évolutions sociales ne concernent pas de la même façon les filles et les garçons. Les migrants masculins peuvent, lorsqu'ils sont loin de leurs parents, avoir des flirts, des fréquentations amoureuses avant de se marier et revenir au village avec une épouse née en ville. L'espace de recrutement du conjoint s'élargit et le contrôle familial sur le choix de l'épouse s'affaiblit. Les filles, même en migration, restent « théoriquement » soumises à l'obligation de virginité avant le mariage par crainte des grossesses hors union. Elles reviennent le plus souvent se marier à Ampitatafika avec des hommes nés dans cette commune. Toutefois, la migration leur permet d'acquérir une autonomie financière permettant des relations conjugales plus égalitaires.

Certes, pour les jeunes, la migration de travail peut être un lieu de socialisation, un vecteur d'émancipation, un moyen de s'affranchir du contrôle familial (Lesclingand, 2004). Nos résultats confirment cependant ce qui a été démontré dans d'autres contextes à savoir les effets contradictoires et complexes de la migration. La migration ne se traduit pas toujours par une modification des rapports sociaux de sexe avec la même intensité pour tous les individus (Catarino, Morokvasic, 2005). On observe dans le cas de Madagascar que les hommes et les femmes ne tirent pas tout à fait les mêmes bénéfices de leur migration. De plus, les modifications, qu'elles soient vers plus d'égalité ou moins d'égalité entre les genres, sont quelques

fois temporaires (de Haas *et al.*, 2010) et si la migration permet aux individus d'être plus autonomes et de favoriser leur mobilité sociale, elle conforte aussi certaines hiérarchies et inégalités au sein même des migrants notamment entre hommes et femmes.

Les données dont nous disposons ne permettent pas de documenter l'ensemble des conséquences des migrations de travail sur ces femmes et ces hommes qui reviennent au village après une période passée en migration. L'étude présentée dans cet article présente quelques limites : l'enquête quantitative n'était pas destinée à recueillir avec précision les parcours migratoires des individus et les informations dont nous disposons ne sont pas très nombreuses. Ce travail a consisté surtout à réinterpréter des données existantes avec les « lunettes genre » (Clair, 2012). Il aurait été intéressant par exemple, de pouvoir lier statistiquement l'âge au mariage, au premier enfant, les écarts d'âges entre conjoints avec l'expérience migratoire. Toutefois, la combinaison des données quantitatives et qualitatives donnent des résultats intéressants qui permettent de produire des connaissances sur la question des relations de genre, même si beaucoup de questions restent en suspens.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., DELAUNAY V., 2004, Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 33, n°2, p. 239-272.
- AUGUSTINS G., 1973, *Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (Hauts plateaux de Madagascar)*, Paris, thèse de doctorat, Université Paris X, 283 p.
- BA C.O., BREDELOUP S., 1997, Migrations inter-africaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal, in BISILLIAT J. (dir.), *Face aux changements les femmes du Sud*, Paris, L'Harmattan, p. 61-86.
- BEAUJOT R., 1986, Libération de la femme et marché matrimonial en Tunisie, *Population*, vol.41, n°4-5, p. 853-859.
- BIED-CHARRETON M., 1970, Contrastes naturels et diversités agraires aux environs de Betafo (Madagascar), *Etudes rurales*, n°37-38-39, p. 378-396.
- BINET C., 2008, *Choix du conjoint et fécondité à Madagascar*, Paris, thèse de doctorat, Université Paris X, 371 p.
- BINET C., GASTINEAU B., 2008, Mariage, fé-

- condité et autonomie conjugale à Madagascar, *Autrepart*, n°47, p. 43-56.
- BLANCHY S., 2000, Femmes et résidences familiales : quelques notes sur les règles, les faits contemporains et l'idéologie en Imerina, *Taloha*, n° 13, p. 39-54.
- BLANC-JOUVAN X., 1964, Les droits fonciers collectifs dans les coutumes malgaches, *Revue internationale de droit comparé*, vol. n°16, n°2, p. 333-368.
- BLOCH M., 1989, *Descent and sources of contradictions in representation of women and kinship, Ritual, history and power*, London, Athlone Press Ltd, p. 152-166.
- BONNEMAISON J., 1976, Tsarahonenana. Des riziculteurs d'altitude, Tsarahonenana, village de l'Ankaratra, *Etudes rurales*, n°37-38-39, p. 327-344.
- BRIET P., 2007, *Petite paysannerie et incertitudes dans les hautes terres malgaches*, Paris, thèse de doctorat, Université Paris V, 371 p. + annexes.
- BRINK J. H., 1991, The effect of emigration of husbands on the status of their wives: an Egyptian case. *International Journal of Middle East Studies*, vol. 23, n°2 p. 201-211.
- CAIN M., 1985, On the Relationship between Landholding and Fertility, *Population Studies*, vol. 39, n°1, p. 5-15.
- CATARINO C., MOROKVASIC M., 2005, Femmes, genre, migration et mobilités, *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°1, p. 7-27.
- CLAIR I., 2012, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- CORTES G., 1995, Migrations temporaires au Chaparé (Bolivie) et stratégies alimentaires, *Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM*, 31 (4), p. 951-967.
- DESCHAMPS H., 1959, *Les migrations intérieures, passées et présentes à Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 283 p.
- DIOUF M., COLLIGNON R., 2001, Les jeunes au Sud et le temps du monde : identités, conflits et adaptation, *Autrepart*, n°18, p. 5-15.
- ELLIS F., 2000, *Rural Livelihoods and Diversity in Developing Countries*, Oxford, University Press, Oxford, 273 p.
- FEE S., 2002, Note introductive sur le genre à Madagascar, *Taloha*, n°13, p. 13-35.
- GASTINEAU B., 2001, *La transition de la fécondité en Tunisie dans le cadre des relations Population - Développement - Environnement*, thèse de doctorat, Université de Paris 10, 374 p.
- GASTINEAU B., 2005, Devenir parents en milieu rural malgache. Evolutions dans la province d'Antananarivo, *Revue Tiers-Monde*, n°182, p. 307-328.
- GONZALES G., 1994, Migrations, nuptialité et famille dans cinq villages de la vallée du fleuve Sénégal, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.10, n°3, p. 83-109.
- GREEN R., 2000, Art, Cart-giving and the Ancestros: gender roles and role "reversals" in Highland Madagascar, *Taloha*, n°13, p. 317-346.
- HAAS (DE) H., VAN ROOIJ A., 2010, Migration as emancipation? The impact of internal and international migration on the position of women in rural Morocco, *Oxford Development Studies*, vol.38, n°1, p. 43-62.
- HAMPSHIRE K., 2006, Flexibility in Domestic Organization and Seasonal Migration among the Fulani of Northern Burkina Faso, *Africa*, vol. 76, n°3, p. 402-426.
- ISLAM N., 1999, Urbanization, Migration and Development in Bangladesh: Recent Trends and Emerging Issues, *Paper 1, Center for Policy Dialogue, UNFPA Programme on Population and Sustainable Development*.
- LESCLINGAND M., 2004, Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale, *Sociétés contemporaines*, vol. 3, n°55, p. 21-42.
- LESCLINGAND M., 2011, Migrations des jeunes filles au Mali : exploration ou émancipation ? *Travail, genre et société*, vol.25, n°1, p. 23-40.
- MARCHAL J.Y., 1970, Un exemple de colonisation agricole à Madagascar : Antandy - Ambohidava (sous-préfecture de Betafo), *Etudes rurales*, n°37-38-39, p. 397-409.
- MOROKVASIC M., 2008, Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif, *Les cahiers du CEDREF*, n° 16, p. 33-56.
- OMELANIUK I., 2010, Gender, poverty reduction and migration, *Annual Gender Symposium*, 24-26 novembre, Egypte, CODESRIA, 18 p.
- OMRANE M., 2008, *Accès à la terre, dynamique*

démographique, accès à la terre et ancestralité à Madagascar, Paris, L'Harmattan, Collection Population, 266 p.

OTTINO P., 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*, Paris, Karthala-ORSTOM, 669 p.

PAVAGEAU J., 1981, *Jeunes paysans sans terres : l'exemple malgache. Une communauté villageoise en période révolutionnaire*, Paris, L'Harmattan, 205 p.

POIRIER J., 1970, *Les Bezanozano – Contribution à l'étude des structures sociales d'une population malgache*, Paris, thèse de doctorat, Université Paris IV, 143 p.

RAISON J.-P., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*, Paris, Karthala, 2 tomes, 651 et 605 p.

RAKOTOARISOA J., 1986, Antsirabe et ses industries, *Bulletin de l'académie malgache*, vol. 60, n°1-2, p. 1-57.

RAKOTOMALALA M., 1988, Jeunesse, nuptialité et fécondité, in Ministère de la population, de la condition sociale, de la jeunesse et du sport (éd.), *Images sociodémographiques de la jeunesse malgache*, Antananarivo, Madagascar, FNUAP, p. 16-27.

RAKOTONARIVO A., 2008, *Migrations, lien social et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, Thèse de doctorat en démographie, Université Paris Descartes, 448 p.

RAKOTONARIVO A., MARTIGNAC C., GASTINEAU B., RAMIALISON Z.L., 2010, Densification rurale et structures spatiales du peuplement à Madagascar : quelle place pour

les migrations ?, in GASTINEAU B., GUBERT F., ROBILLIARD A.S., ROUBAUD F. (eds), *Madagascar en chemin vers les Objectifs du Millénaire pour le développement*, Marseille, IRD Editions, p. 275-297.

RAMAMONJISOA J., 1984, Antananarivo : étude de croissance urbaine, *Bulletin de l'académie malgache*, vol. 50, n°1-2, p. 29-32.

SALEM Z.A., 2010, *Genre et migration en Mauritanie : Etude socio-politique*, Série Carim As, n°72, Robert Schuman Center for Advanced Studies, Institut Universitaire Européen, 17 p.

SANDRON F. (dir.), 2007, *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, Collection Population, 245 p.

SKJORTNES M., 2000, Gender and Social Change in Merina Rural Society, *Taloha*, n° 13, p. 219-238.

SORENSEN N., 2004, *Migrant remittances as a development tool : the case of Morocco*, Working Paper n°2, June, Migration Policy Research, IOM, Geneva.

TIMERA M., 2001, Les migrations des jeunes sahéliens : affirmation de soi et émancipation, *Autrepart*, n°18, p. 37-49.

VAUSE S., 2009, *Genre et migrations internationales Sud-Nord. Une synthèse de la littérature*, Document de Travail du SPED, Louvain-la-Neuve, n°31, 50 p.

WURTZ J., 1970, Evolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar), *Etudes rurales*, n°37-38-39, p. 449-479.

Adresse des auteurs

Bénédicte Gastineau
Institut de recherche pour le développement
LPED, UMR 151, AMU/IRD
benedicte.gastineau@ird.fr

Andonirina RAKOTONARIVO
Université Catholique de Madagascar
andorakotonarivo@yahoo.fr